Paris, le 9 mars 2018

Communiqué de presse

Poursuivre l'aide alimentaire en France, en Europe et dans les DOM-TOM

Après la vague de froid, tous les membres du Secours populaire français veillent à poursuivre la solidarité. Celle-ci est indispensable pour nourrir les personnes les plus fragiles.

Aujourd'hui, l'aide alimentaire est un sujet très discuté. Tout d'abord, au niveau européen : après 2020, l'avenir du FEAD pourrait être remis en cause. C'est le cas aussi en France, dans le cadre d'un projet de loi visant à redéfinir cette action.

Les associations, y compris le Secours populaire, ont été à l'origine de l'action d'aide alimentaire en France et l'ont pratiqué durant des décennies, grâce à la collecte comme seule ressource. Dans les années 1980, l'ouverture d'un budget au niveau européen puis au niveau national s'est faite grâce à la mobilisation conjointe de Coluche et du SPF.
Le maintien du dispositif européen, et ainsi la prise en compte de cette question à l'échelle nationale est le fruit du travail de quatre associations : Les Restaurants du cœur, les Banques alimentaires, la Croix-Rouge française et le Secours populaire.

Quelles que soient les orientations retenues sur le plan législatif, il ne saurait être question de diminuer les attributions en produits alimentaires, au regard de l'augmentation de la pauvreté en Europe.

Le SPF défend l'idée que l'aide alimentaire est une « porte d'entrée » pour accompagner les personnes en difficulté sur d'autres domaines, si elles le souhaitent.
Par ailleurs, le Secours populaire doit être en mesure de délivrer une aide alimentaire d'urgence : par exemple, auprès des sans-abri ou encore des migrants-réfugiés. L'association s'inquiète également de pouvoir aider le reste du continent Européen mais aussi les DOM-TOM.

Les associations d'aide alimentaire, animées par des dizaines de milliers de bénévoles et agissant partout en France, visent à développer une solidarité indispensable pour que tous les enfants, toutes les femmes et tous les hommes puissent se nourrir. Cette « couverture » territoriale, notamment dans les déserts ruraux et les quartiers « populaires », permet de mettre en place une relation de proximité et de confiance avec les personnes en situation de précarité. En toute indépendance, il s'agit de participer à la lutte commune contre le gaspillage. En revanche, le bénévolat et les collectes ne sauraient assujettir les actions d'aide alimentaire à un devoir de résultat.

De la même manière qu'en 2013 avec le « Air Food Project », le Secours populaire a décidé de donner la parole aux personnes aidées et aux bénévoles pour montrer l'importance du FEAD et de toutes les aides alimentaires dans une démarche de solidarité globale.
Celle-ci est possible grâce au réseau de 1256 permanences d'accueil, de solidarité et de relais-santé du SPF qui, chaque année, aident près de 3 millions de personnes.

Contact presse Secours populaire français
Karine Vauloup : 01 44 78 21 57 / 06 77 04 57 33 karine.vauloup@secourspopulaire.fr